



Le 4 juin 2020

Mesdames, messieurs les conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir participer au prochain Conseil municipal qui se réunira, en séance publique, **Hall des Sports – Espace Henri VICARD**,

Le jeudi 11 juin 2020 à 20 heures.

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire et pour respecter la distanciation physique et les *gestes barrières*, le Conseil municipal ne se réunira pas en son lieu habituel mais au Hall des Sports avec un nombre de personnes dans le public limité, comme le permettent les articles 9 et 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

De plus, en application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, le Conseil municipal pourra valablement délibérer si un tiers de ses membres est présent ou représenté et chaque membre pourra être porteur de deux pouvoirs.

Comptant sur votre engagement pour le respect des mesures de protection sanitaire au cours de cette réunion, je vous prie de recevoir mes salutations les meilleures.



ORDRE DU JOUR

- **Adoption du compte rendu de la séance publique du 20 février 2020**

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Liste des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
- 2) Liste des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre des ordonnances du 25 mars 2020 et du 1^{er} avril 2020
- 3) Rapport au Conseil municipal du délégataire du Pôle petite enfance pour 2019
- 4) Mise en place de la réserve communale de sécurité civile

FINANCES / MARCHES PUBLICS

- 5) Vote des taux de fiscalité pour 2020
- 6) Rapport sur le principe de la concession de service public pour le Pôle petite enfance de Genay

RESSOURCES HUMAINES

- 7) Modalités d'organisation du télétravail
- 8) Prime annuelle du personnel communal
- 9) Mise à jour de la délibération instituant l'indemnité spécifique de fonction de police municipale
- 10) Recrutement d'agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité
- 11) Mise en place d'une prime exceptionnelle versée aux agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire